



PREFECTURE DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RAA spécial n°5
Délégations de signature

septembre 2010

Publié le jeudi 16 septembre 2010

TABLE DES MATIÈRES

SECRETARIAT GENERAL	2
MISSION DE COORDINATION ET D'ANIMATION DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	2
<i>POLE COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET SUPPORT.....</i>	2
Arrêté préfectoral n° 2010-11-3027 abrogeant la délégation de signature à Mme Danièle ROURE, agent des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer	2
Arrêté préfectoral n° 2010-11-3167 donnant délégation de signature à Mme Fatiha MAMOU pour la prise en charge de factures imputées sur le budget de fonctionnement de la préfecture.....	3

SECRETARIAT GENERAL

MISSION DE COORDINATION ET D'ANIMATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

POLE COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET SUPPORT

*Arrêté préfectoral n° 2010-11-3027 abrogeant la délégation de signature à
Mme Danièle ROURE, agent des services techniques de
l'intérieur et de l'outre-mer*

Le préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du 25 mars 2009 portant nomination de M^{me} Anne-Marie CHARVET en qualité de préfète de l'Aude ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

L'arrêté préfectoral n° 2009-11-1000 du 6 avril 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 :

M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 16 septembre 2010

Le préfet,
Anne-Marie CHARVET

**Arrêté préfectoral n° 2010-11-3167 donnant délégation de signature à
Mme Fatiha MAMOU pour la prise en charge de factures imputées sur le budget de fonctionnement de la
préfecture**

Le préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du 25 mars 2009 portant nomination de Mme Anne-Marie CHARVET en qualité de préfet de l'Aude ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1ER :

Délégation de signature est donnée à Mme Fatiha MAMOU, agent du cadre national des préfectures, à l'effet de signer, dans le cadre du fonctionnement courant du service de la résidence du préfet, la prise en charge de factures imputées sur les crédits inscrits sur le centre de responsabilité « préfet », dont le montant n'est pas supérieur à 1 000,00 €.

ARTICLE 2 :

M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aude et Mme Fatiha MAMOU, agent du cadre national des préfectures, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 16 septembre 2010
Le Préfet,
Anne-Marie CHARVET

TARIF DE PUBLICATION

Abonnement annuel : 46 euros
Prix du numéro : 3,84 euros

Les chèques sont à libeller à l'ordre du "Régisseur des recettes"

ADMINISTRATION

Préfecture de l'Aude
Mission de la Coordination et d'Animation des Politiques Publiques
Pôle coordination interministérielle et support
52, rue Jean Bringer
11836 CARCASSONNE Cedex 9

Directeur de la publication :

M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aude

IMPRESSION

Préfecture de l'Aude
Service de l'imprimerie

ISSN : 1141 – 3689

